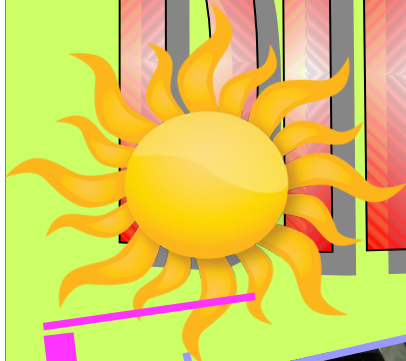


Bulletin d'Informations

N° 2 – SEPT 2020

DINEAULT



Mairie :
02 98 26 00 55
mairie-dineault@wanadoo.fr



Sommaire n° 2

Couverture : - Retraite Nadine COENT
- Tonte des Moutons
- L'épicerie de DINHEOL
P 2 : - Edito : Christian HORELLOU
P 2 : - Installation Laurent CLIQUE
P 3-4-5 : - Conseils Municipaux
P 5 : Devenir Citoyen du Climat
P 6 : Rentrée Scolaire
P 6 : Ballade au Menez-Hom
P 7 : Fête de la Tonte des moutons
P 7 : Nouveaux artisan et prestataire

P 7 : Réunion Parc d'Armorique
P 8 : Travaux de voirie
P 8 : « Danse 2000 »
P 8 : « Tous en forme »
P 8 : « Dynamo » Théâtre
P 8 : « Yakadanse »
P 8 : Demande Adresses mail
P 9 : Travaux sur la commune
P 10 : ComCom
P 11 : Espace opposition
P 12 : Cancer du Sein – Architecte



Bulletin Municipal conçu, réalisé, imprimé et distribué par le « Comité de Rédaction ».
Mairie de DINEAULT. Bulletin Municipal n° : 2 Date Edition : 16 Septembre 2020

Site Internet : dineol.fr

"C'est la rentrée scolaire !!!

103 petits dinéaultais ont fait leur rentrée le 1^{er} septembre : 70 à l'école publique Pierre Douguet et 33 à l'école privée Sainte Anne. L'effectif global est stable par rapport à l'année dernière.

Avec Marie Louise BURLLOT, adjointe aux Affaires Scolaires, et avec l'équipe municipale, nous avons à cœur de donner aux enseignantes les conditions optimales pour remplir leur mission éducative : Enseigner aux enfants la connaissance du monde qui les entoure, les élever vers toujours plus d'autonomie, nourrir le terreau qui leur permettra de devenir des adultes responsables, ouverts sur le monde et respectueux des autres.

La commune a la charge de l'école publique Pierre Douguet. Elle est propriétaire des locaux dont l'entretien et le fonctionnement sont assurés par le budget communal. De même, les personnels de service (entretien, garderie, service cantine), les ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles) et la cuisinière sont des personnels municipaux.

En ce qui concerne l'école Sainte Anne, école privée sous contrat d'association, la participation de la commune comporte deux volets, obligatoire et facultatif. La participation aux dépenses de fonctionnement est obligatoire, en application du principe de parité. Elle est calculée par élève et par an en fonction du coût de fonctionnement par élève de l'école Pierre Douguet. D'autres dépenses sont facultatives et laissées à l'appréciation de la commune, comme le financement des activités périscolaires, de la restauration scolaire et de la garderie. La majorité municipale est attachée, dans le respect de la loi, à appliquer l'exacte parité entre les enfants de Dinéault, quelle que soit leur école.

La commune assure elle-même le service de restauration scolaire pour les deux écoles. Les repas sont confectionnés au restaurant scolaire communal ce qui présente plusieurs avantages : La commune garde la maîtrise totale de la restauration ; elle engage une véritable politique de qualité de service en accord avec les parents d'élèves et les citoyens ; elle préserve l'emploi local. Nous sommes conscients que l'alimentation des enfants constitue un enjeu de santé publique et depuis environ 2 ans, l'effort porte sur une alimentation à base de produits frais, locaux et bio. En application de loi Egalim « Au plus tard le 1^{er} janvier 2022, les repas servis en restauration collective dans tous les établissements chargés d'une mission de service public devront compter 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits biologiques ». D'ores et déjà la cantine scolaire de Dinéault utilise des légumes frais et bio produits à Dinéault, du pain bio fabriqué dans notre boulangerie, des fruits par l'intermédiaire de l'épicerie... Ces choix ont un coût : le prix de revient du repas est de 10 euros (y compris le personnel mais sans amortissement des équipements) pour les 10 100 servis en 2019 et le prix demandé aux parents est de 2,50 euros. En contrepartie, il est demandé aux parents, à partir de cette année, d'inscrire leurs enfants à la cantine la semaine précédente pour ajuster au mieux les quantités. Les enfants de l'école Pierre Douguet déjeunent dans le restaurant scolaire et la commune assure le portage des repas pour les enfants de l'école Sainte Anne.

Je souhaite une bonne rentrée et une bonne année scolaire à toutes et à tous en primaire, au collège, au lycée et en études supérieures.

Christian HORELLOU

L'Épicerie de Dinéault

C'est une drôle d'aventure, ou plutôt l'histoire d'une vie que celle vécue par **Laurent CLIQUE** pour venir finalement s'installer en plein bourg de

Dinéault et prendre la gérance de l'« Épicerie de DINHEOL ». Laurent est né à Saint Denis en 1969. Sa passion du cheval fera de lui un jockey pendant une quinzaine d'années, jusqu'à ce qu'un accident l'oblige à devenir commercial équin, puis à quitter ce métier. Il se dirige alors vers l'agro-alimentaire du côté de Vannes. Une rencontre, son mariage et le voici habitant Plomodiern. Les suites de son accident le font évoluer vers les professions de la route où il devient chauffeur-livreur chez Multicourses. Pourtant il pense à un autre travail et à son autonomie. Une rencontre fortuite avec

l'ancien gérant du Petit Marché, Joël MARCAUD partant à la retraite, fait jaillir l'idée : pourquoi ne pas profiter de la coïncidence ? C'est ainsi que Laurent prend les rênes de cette épicerie. Il s'installe le 10 avril après une formation en création et gestion d'entreprise à la CCI. Et le Co-vid19 est là ! Son inquiétude sera vite balayée par l'arrivée des anciens et surtout des clients inaccoutumés. Nouveaux produits, produits frais à la coupe, les prix et... Facebook fidélisent les acheteurs. Quelques petits aménagements avant qu'il ne développe le vrac et le bio. Et surtout son souhait d'**accroître le service de proximité des livraisons à domicile**. « L'Épicerie de Dinheol » est ouverte tous les jours de 7 h 30 à 12 h 30 et de 15 h 30 à 19 h 30 à l'exception du lundi où le magasin est fermé. Le dimanche il accueille les clients de 8 h à 12 h 30. Tél : 02 98 26 00 61



(Texte et image :: Guy LE FLOC'H)

**Motion relative
aux dégâts
occasionnés par
les Choucas des
Tours**

« La population de choucas sur la commune de Dinéault est devenue, à ce jour, particulièrement importante et cet état de fait occasionne des nuisances réelles pour les professionnels et les résidents de la commune.

Premièrement, des dégâts importants ont été occasionnés par ces oiseaux sur les cultures de la commune. En effet, des champs de maïs et de blé sont détruits. Ces attaques répétées sur les cultures occasionnent des pertes importantes pour les agriculteurs de la localité.

Deuxièmement, ces oiseaux provoquent aussi des dommages sur les menuiseries des habitations et mettent en danger la sécurité des habitants en construisant leurs nids dans les conduits de cheminées. Des méthodes existent pour protéger les cultures. D'une part des effaroucheurs sont installés par les agriculteurs, mais ces dispositifs occasionnent des gênes pour les riverains. D'autre part des campagnes d'abattages sont mises en place occasionnellement mais, du fait du contrôle strict des quotas de prélèvement liés au statut d'espèces protégées du Choucas, leur impact reste très limité.

La protection de l'espèce a permis à cette dernière de prospérer et, aujourd'hui, la population des choucas est devenue hors de contrôle. Il est indispensable de faire évoluer la protection dont jouissent ces animaux et nous sollicitons le retrait de cette espèce de la liste des espèces protégées. » (Motion adoptée : 1 contre, 1 abstention).

**Travaux : Curage
et dérasement –
Busage.**

Eric BODIOU, adjoint en charge de la voirie, informe que deux entreprises ont été consultées pour ce qui concerne le curage des fossés et l'arasement des accotements ainsi que les travaux de busage. Le Conseil Municipal a décidé que le marché du curage des fossés et l'arasement des accotements sera confié à l'entreprise INIAL Jean-Michel Dinéault (*Unanimité*), tandis que celui du busage serait attribué à la société GOASGUEN & Fils de DINEAULT. (2 abstentions). Ces deux marchés sont octroyés pour une durée de 3 années sans revalorisation. (2021-2022-2023).

**Etude diagnostic
et maîtrise
d'œuvre pour
l'église
paroissiale.**

Guy LE FLOC'H, adjoint chargé des bâtiments et des travaux informe que trois demandes de devis ont été transmises auprès d'architectes du patrimoine. Deux offres ont été reçues. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'offre de la SARL CANDIO – LESAGE de Brest relative à la restauration de l'église paroissiale selon les conditions fixées au devis du 20 janvier 2020 pour les montants suivants : 11 990 € pour l'étude diagnostic et l'application d'un taux de rémunération de 9% sur le montant HT des travaux. (*Unanimité*).

**Nomination des
« Grands
Electeurs » pour
les sénatoriales
du 29 sept 2020.**

Ce Conseil Municipal dont la date a été fixée officiellement le 10 juillet 2020 avait comme obligation principale la nomination des « Grands Électeurs » chargés de voter aux élections sénatoriales du 29 septembre 2020. Voici la liste des 5 titulaires (T) et des 3 suppléants (S) nommés pour cette opération : Christian HORELLOU (T), Hélène POULIQUEN (T), Eric BODIOU (T), Marie-Louise BURLOT (T), Guy LE FLOC'H (T), Anne LARVOL (S), Jean-Luc VERBRUGGE (S), Marie Françoise ROSPARS (S).

Conseil du 23 juillet 2020

(Résumé :: Guy LE FLOC'H)

**Commission
Communale
des Impôts
Directs**

Conformément au code général des impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire, président de la commission ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

Après avoir recensé les candidatures, le conseil municipal propose la liste suivante composée de 16 personnes à la direction départementale des finances publiques du Finistère :

MARCHADOUR Jean (T), **BEGOS** Jean-Yves (T), **MARTEL** Sophie (T), **NICOLAS** Michel (T), **AUTRET** Guillaume (T) **PERENNES** Alexandra (T), **CANQUETEAU** Odile (T), **BURLOT** Marie-Louise (T).

EUZEN Christophe (S), **LE DEZ** Marcel (S), **MORE** Yannick (S), **ROLLAND** Sonia (S), **HASCOËT** Patrice (S), **MIOSSEC** Anne-France (S), **MENEC** Morgane (S), **NEDELEC** Marie-Claude (S).

**Règlement
Intérieur de
l'école. Tarifs :
Garderie et
Restaurant**

Marie Louise **BURLOT**, adjointe et déléguée aux Affaires Scolaires présente le projet de règlement intérieur périscolaire mis en place à compter de la rentrée prochaine du 1er septembre 2020. Ce règlement précise les modalités d'inscription et de participation à la garderie municipale ainsi qu'au restaurant scolaire municipal. Par ailleurs, les tarifs du restaurant scolaire et de la garderie sont maintenus au même niveau qu'en 2019 à savoir : repas Enfants (maternelles et primaires) : 2,50 €, repas Adultes : 5,00 €. Quant à la garderie, de 7 h 30 à 8 h 45 et de 16 h 20 à 18 h 30, le coût horaire est de 2,40 € soit 0,04 € de la minute. Le règlement intérieur a été adressé aux familles. (3 contre).

**Cessions de
parcelles
Kerricard et
Rosconnec.**

A l'issue des conclusions favorables du Commissaire enquêteur lors de l'enquête publique, de celles des Domaines et du Conseil Municipal du 5 mars 2020, l'ensemble des conditions est rempli pour effectuer les opérations. Aussi, le Conseil Municipal : - Autorise le maire à solliciter le préfet pour envisager le transfert de la parcelle YA n°23 située au lieu-dit Kerricard dans le domaine privé de la Commune de Dinéault. - Acte l'aliénation de la parcelle YA n°23 située au lieu-dit Kerricard aux consorts FEREC, HEMON ainsi qu'à Madame Anna LE MOAL au prix de 596 €. Le produit de cette vente sera affecté au budget du CCAS. - Acte l'aliénation des deux portions de chemin ruraux situées au lieu-dit Rosconnec selon les conditions de mutation fixées par France Domaine. (3 contre)

P4

Recrutement d'agents contractuels de remplacement.

Hélène **POULIQUEN**, adjointe et déléguée aux ressources humaines expose aux membres du conseil municipal que la commission des ressources humaines, réunie le 9 juillet 2020, a évoqué la situation d'un agent titulaire qui exerce son emploi à temps non-complet avec des restrictions physiques importantes. En accord avec le médecin du travail du Centre de Gestion du Finistère, un essai sur un poste impliquant des tâches physiques compatibles avec son état de santé a été mené. Suite à cela, l'agent a fait l'objet d'un changement d'affectation provisoire sur un autre emploi de son grade à compter du 31/08/2020. Il a été nécessaire de procéder au remplacement de l'agent titulaire sur son poste d'origine par un agent contractuel pendant la durée de cette affectation provisoire, soit durant la période du 31/08/2020 au 28/02/2021. (Unanimité)

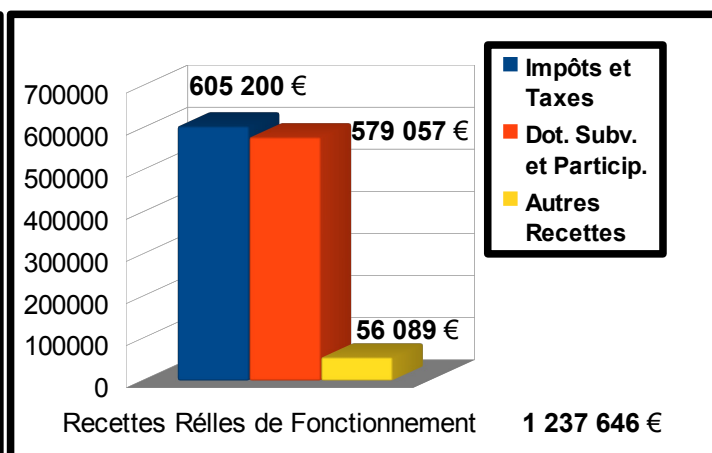
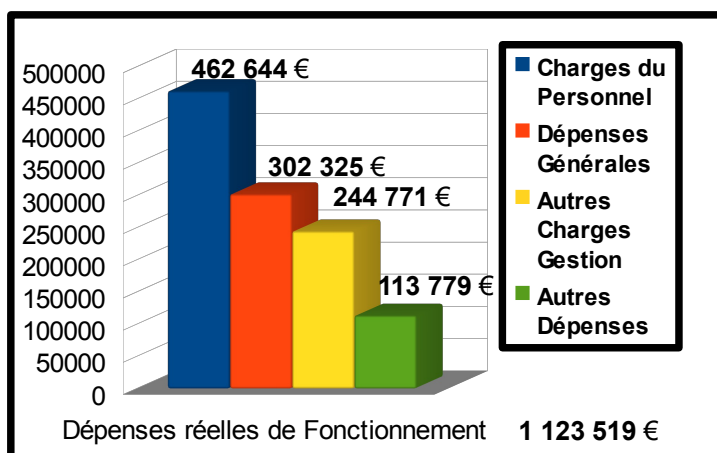
(Résumé et diagrammes : Guy LE FLOC'H)

Vote du Budget Primitif

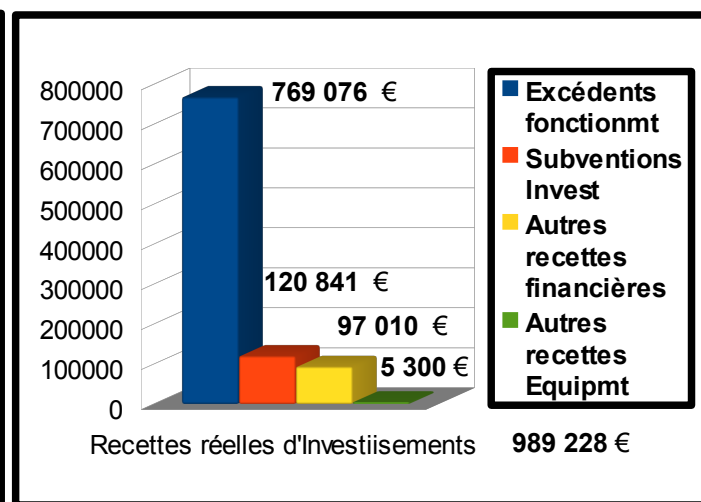
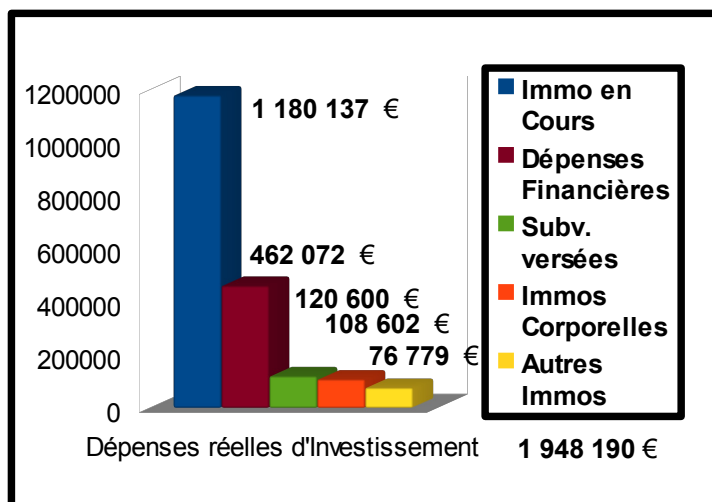
Conseil du 23 juillet 2020

Le principal motif du Conseil Municipal du 23 juillet était celui du vote des budgets primitifs, la loi fixant au 31 juillet la date limite de cette opération. Le budget primitif de la comptabilité générale, celui de la section investissement sont représentés dans les diagrammes suivants pour un total de **3 774 447 €**. ainsi que celui de la résidence Marcel CHARLES. Ils ont été présentés au Conseil Municipal et votés par celui-ci.

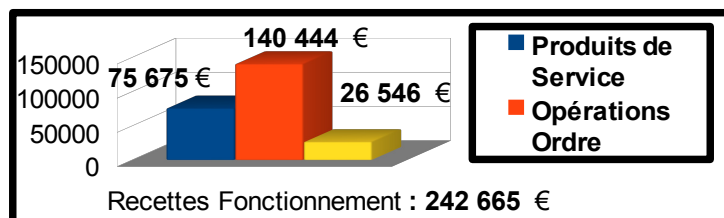
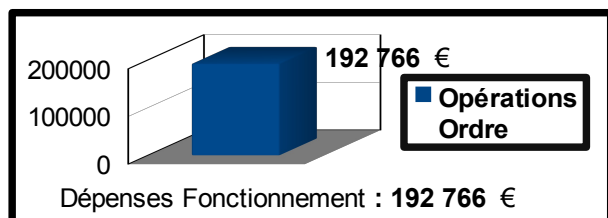
Comptabilité Générale - Budget Primitif – Section Fonctionnement. (3 contre)



Comptabilité Générale - Budget Primitif – Section Investissement. (3 contre)



Résidence Marcel CHARLES - Budget Primitif – Section Fonctionnement. (Unanimité)



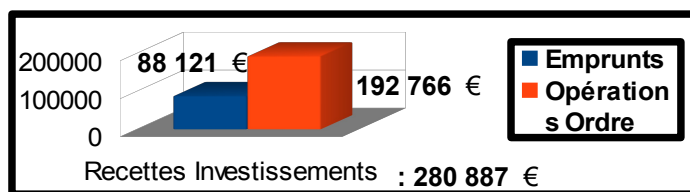
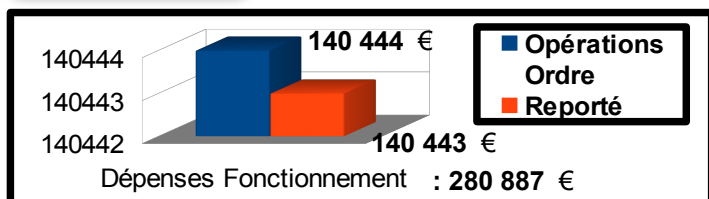
Autofinancement dégagé : 52 322 €

Vote du Budget Primitif (Suite et fin)

Conseil du 23 juillet 2020

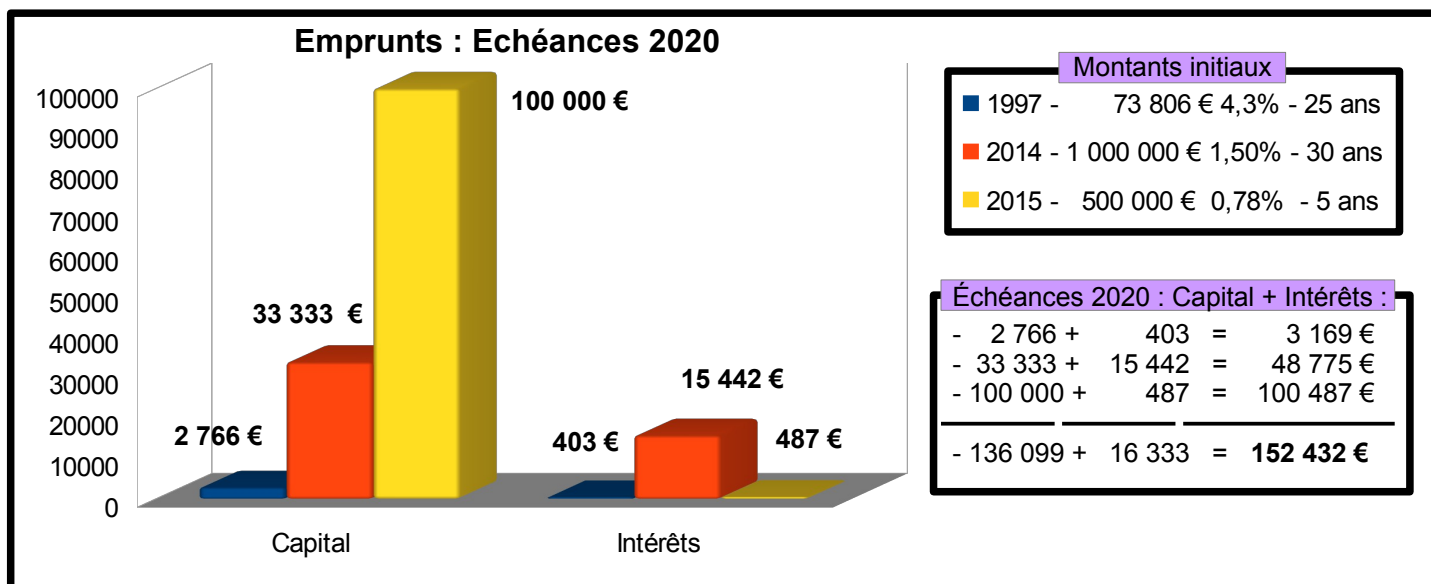
(Textes, diagrammes et montages : Guy LE FLOC'H)

Résidence Marcel CHARLES - Budget Primitif – Section Investissement. (Unanimité)



(Source : Conseil Municipal du 23/07/2020. Résumé, diagrammes et montages : Guy LE FLOC'H)

Éléments du Bilan : état de la dette



Questions diverses

Conseil du 23 juillet 2020

(Résumé : Guy LE FLOC'H)

- **Travaux supplémentaires** relatifs à la réhabilitation de trois bâtiments (maison médicale, salle d'activité et logement. Ci-dessous la liste des décisions prises en juin et juillet 2020 :

Lot n°6 - LE STUM : Renfort linteau (maison médicale) : 239,28 € HT. Moins-value sur modifications menuiseries intérieures logement ancienne école : -260,69 € HT. Renfort pannes et poteaux (salle activité) : 1723 € - Lot n°12 - LE ROUX 3D : Dépose linteaux et film toiture supposés contaminés (salle activité) : 1975 € HT.

Pour information, un diagnostic énergétique a été réalisé par le cabinet ATHIS (membre du groupement de maître d'œuvre) pour un montant de 1200 € HT à la demande de l'Etat afin de compléter le dossier de demande de subvention.

- **Facture d'eau** 2019 : suite à des difficultés rencontrées par Véolia, la commune vient de facturer les soldes de l'année 2019 pour la consommation d'eau potable. VEOLIA demandera prochainement un acompte sur 2020.

- **Travaux de voirie** : marquage au sol devant le bar des sports et le restaurant scolaire. Par ailleurs les travaux concernant la rue de la Déesse Brigitte dont une portion est soumise à autorisation du Conseil Départemental s'effectueront plutôt au début de l'année 2021 et seront pris en charge par le Département.

- **Difficultés** concernant les **réseaux téléphoniques** sur la commune : les travaux relatifs à la pose de la fibre vont être menés en fin d'année sur la partie Est de Dinéault (route de Crozon) et des courriers vont être adressés par la commune rappelant aux propriétaires leurs obligations en matière d'entretien des talus.

ComCom Citoyen du climat

La transition vers une société plus sobre ne se fera qu'avec le concours de tous des citoyens en particulier, appelés à changer leurs habitudes et à passer à l'action. C'est dans ce cadre, que la CCPCP en partenariat avec Ener'gence, l'agence Energie Climat du Pays de Brest, propose un atelier découverte devenir Citoyen du Climat.

Le réseau des Citoyens du Climat regroupe des habitants qui souhaitent agir pour faire avancer la transition énergétique en participant aux ateliers proposés par Ener'gence, vous intégrez un réseau de citoyens engagés dans la lutte contre le changement climatique,

Pour devenir Citoyen du Climat, il suffit de s'inscrire à l'atelier découverte. L'ensemble des ateliers est gratuit et ouvert à tous les habitants de Pays de Brest. Inscription en ligne sur www.energence.net ou par téléphone au 02 98 33 20 09.



La boulangerie LE HENAFF (La Huche à Pain) sera fermée du jeudi 15 octobre 13 h au lundi 2 novembre inclus.

Rentrée Scolaire 2020

C'est dans un contexte très particulier et totalement inédit que s'est effectué la rentrée scolaire 2020. Les consignes sanitaires éditées par le Ministère de l'Éducation Nationale ont nécessité une organisation particulière privilégiant les gestes barrières tout en établissant des protocoles stricts entre enseignants et élèves. En tout état de cause tout était prêt en ce mardi 1er septembre. Qu'il s'agisse des équipes pédagogiques, du personnel, de la Municipalité et naturellement des pa-rents, chacun s'est accommodé de ses obligations.

Pour l'école **Ste Anne**, c'est en présence des adjoints au maire Hélène POULIQUEN, Eric BODIQUO et Guy LE FLOC'H que Jean Noël LANGONNE directeur de l'établissement de l'école La Plaine à Châteaulin, accueillait les 33 élèves répartis en deux classes, l'une - Maternelle, (CP, CE1) - de 14 enfants gérée par Marie COQUIL et Anne France MIOSSÉ ; l'autre (CE2, CM) de 19 enfants sous l'autorité de Nicole KERVILLA. Les co-interventions de Isabelle MESSAGER et de Jean Noël LANGONNE en anglais complètent le dispositif éducatif. Quant au personnel d'accompagnement il n'y a pas de nouveauté : Florence GODEFROY et Florence JACOB s'occupent de la cantine et du ménage, Anne France MIOSSÉ à la garderie du matin et Florence GAUDEFRY à celle du soir et à l'étude.

Josiane CHARRIER assure le secrétariat et la comptabilité de l'école.

Enfin, Jean Noël LANGONNE évoque les projets de l'année : le vélo en collaboration avec le Vélo-Club châteaulinois, ainsi que la piscine dont les créneaux d'occupation posent problème pour le moment. Par ailleurs, compte tenu des conditions sanitaires, les projets ou voyages (ex : BRANFERE) seront privilégiés, et ce, pour tous les élèves de telle manière à occuper au maximum le car. Le « Cochon Grillé » emblématique aura lieu le 20 septembre 2020 sous forme d'« emporter » et de livraison à domicile.

Dans le même temps, l'école **Pierre DOUGUET** recevait les 70 enfants de trois classes. Christian HORELLOU, Maire et Marie-Louise BURLLOT, Adjointe chargée des Affaires Scolaires y assistaient. Labellisée « Eco-Ecole », elle a reçu une nouvelle certification, Aire Terrestre Éducative (ATE), décernée par l'Office français de la biodiversité. Un autre projet consiste à étudier, sur un terrain mis à disposition par la commune et avec l'aide de scientifiques du Parc Naturel Régional d'Armorique (PNRA), l'humus, la présence de vers de terre, la variété des plantes, ou encore à créer un jardin forêt pour les générations futures. L'équipe enseignante est composée de Béatrice NEVEU (directrice par intérim), d'Élise LAOUENAN, Jeanne COZIC et très bientôt, d'Alison GOUEDIC, directrice, de retour de congé maternité. Cette équipe est complétée par Nathalie PELLENNEC (ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles), et du personnel communal : Florence JACOB, Sylvie MARCAUD et Marie Claire BRADOL. Si les écoles ont ouvert leurs portes, le restaurant scolaire a lui aussi ouvert ses frigos ! Hélène JUGUET, la cuisinière et Emilie PIRIOU, son aide, se sont mises au travail dès le début de la journée pour préparer la centaine de repas qu'il faudra servir à l'heure de midi. Et naturellement, il faut commencer par l'approvisionnement en produits frais. Pour l'heure, Florian DELABROSSE horticulteur était chargé de fournir salades et tomates.

De gauche à droite : Jeanne COZIC, Nathalie PELLENNEC, Amandine LE BOUDER, Elise LAOUENAN, Béatrice NEVEU, Florence JACOB.

(Ici, pour les besoins de la photo, les masques ont été baissés quelques secondes...).

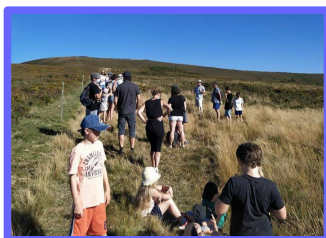
(Texte et photos : Guy LE FLOC'H – Photo P. DOUGUET : Le Télégramme)



De gauche à droite : Florian DELABROSSE, Hélène JUGUET et Emilie PIRIOU.

Un règlement intérieur a été élaboré en accord avec la référente des affaires scolaires Nathalie PELLENNEC et la cuisinière Hélène JUGUET, puis présenté au Conseil Municipal par Marie Louise BURLLOT, adjointe chargée des Affaires Scolaires et voté. Il règle les modalités d'inscription au restaurant scolaire dans un objectif de rationalisation et à la garderie de manière à dimensionner l'encadrement. Ce règlement sera en phase expérimentale jusqu'à la Toussaint et pourra être réexaminé.

Ballade au Menez-Hom



Le jeudi 6 août de 17h00 à 19h00, plus de 30 personnes ont participé à cette sortie « documentaire » sur les flancs du Menez-Hom ruisselants de soleil. Cette traditionnelle escapade annuelle organisée par Patrick SASTRE permettait, à travers les explications du Conseil Départemental, de démontrer visuellement l'impact du pâturage des moutons « Landes de Bretagne ». La prévention des incendies sous cette canicule était l'un des aspects les plus spectaculaires. La réouverture de la « lande atlantique », favorable au développement de la faune, et plus précisément celle appréciant les milieux semi-couverts, comme les

alouettes était également abordée. Les échanges sur les concepts « nature » et « biodiversité » clôturaient la promenade sous un ciel des plus bleus.

(Texte et photos : Patrick SASTRE)

La Fête de la Tonte

Depuis bientôt dix ans, Patrick SASTRE à Dinéault, tient sa bergerie bio du Ménez-Hom. Trois productions principales : ventes d'animaux vivants, vente de demi-agneaux, de viande, de merguez, de conserves, et pour finir, de laine. C'est pour cette raison qu'il organise, cette année une fête pour la tonte de ses 70 agnelles.

Près de 600 visiteurs sont venus le jeudi après-midi 16 juillet pour découvrir ou re-découvrir la tonte des jeunes brebis.

Les conditions de tonte ont nécessairement dû être modifiées en raison du Covid 19. Pour le plus grand plaisir des visiteurs, l'aire de tonte, entourée de barrières prêtées par la mairie, était installées en extérieur, ce qui a permis d'avoir une meilleure vue sur la tonte et sur le travail du tri de la laine. Une manière très particulière pour cet éleveur de rappeler que la laine existe et que ses propriétés thermiques (chaleur l'hiver, respiration l'été) en font un produit écologique remarquable d'autant plus que seule la ressource animale naturelle est utilisée pour sa fabrication, loin des produits pétroliers et chimiques.

Les touristes et les locaux ont pu découvrir les créations en laine du Ménez Hom et en lin bio présenté par « Fillali » et « Sweat Child », deux artisanes de Quimper. Expérimenter le travail du feutre et aussi admirer la dextérité de Jacqueline BROUDIN, bénévole aux Musée vivant des vieux métiers d'Argol lors du filage de la laine faisait partie du programme. Par ailleurs, plus de 10 kg de laine ont fait l'objet d'achat par l'entreprise Palam qui en fera des pulls 100% bretons. Belle publicité et source de promotion !

Cette Fête qui comptait plus de 1 500 visiteurs en 2019 a aussi été l'occasion de présenter les terrines et les rillettes de moutons du Ménez Hom ravissant les plus gourmets et les...plus gourmands. D'autres stands du marché de producteurs locaux étaient également présents : Il y avait notamment les Miels du rucher du Ménez-Hom (Plomodiern), les légumes d'Yves CERVESATO (Rosconec - Dinéault) et les fromages du Cap.



(Texte Patrick SASTRE, photos Guy LE FLOC'H)

Carrelage : Nouvel artisan



Jérémy GOLHEN est né en 1987. Sa formation professionnelle commence par un CAP maçonnerie qui va le mener vers un bac pro de **carrelage** au lycée de Pleyben. Puis il travaille pendant 8 ans à l'entreprise Le Teuff installée au Cloître-Pleyben et aux Ets Graziano de Châteaulin. L'idée de s'installer à son compte prend forme et au printemps les démarches commencent. Enfin, le matériel est présent, la publicité sur le véhicule est impeccable. De faire ce métier, il en fait une passion ou **autonomie complète de travail et relations avec le client** sont les principaux moteurs. Il est à votre disposition, à Gwoarem Vras où il habite depuis 5 ans, pour carrelage, faïence, mosaïque. **07.62.12.05.76** golhen.carrelage@hotmail.com



Espaces Verts : Nouveau service



C'est en 2016 que **Gaëtan MIOSSEC** s'investit par une formation pour adulte : **pay-sagiste** à l'école Kerliver à Hanvec. Auparavant c'est en tant que magasinier/cariste qu'il exercera pendant une dizaine d'années aux Ets Leroux à Quimper et à la Sodise à Châteaulin. Il a, ensuite, exercé pendant 14 mois auprès des Services Techniques de la commune de Dinéault, puis pendant 2 années à Ploëven. Il aime les espaces verts, la nature et le travail à l'extérieur. Fort de son BPA « **Aménagements Paysagers en Ecojardinage** », il propose ses services uniquement par **chèques « Emploi-Service »** dans l'entretien et le **petit jardinage** : **06.40.09.82.63**



La première réunion de secteur du PNRA s'est déroulée jeudi 3 septembre à Pleyben sous la présidence de Françoise PERON. Elle a développé le fonctionnement et les missions du PNRA et rappelé que le Parc se tenait à la disposition des communes. Sur ce point, le Parc a réalisé un bilan sur la période 2010/2019. La commune de Dinéault a versé sur ces 10 ans des cotisations à hauteur de 69 942 €. Les missions établies par le Parc sur la commune sont évaluées à 170 917 € (temps d'ingénierie). Par ailleurs, deux projets importants sont en cours : la labellisation GEOPARC UNESCO qui présente un aspect très important puisqu'il concerne le Massif Armoricaïn dans lequel se trouve le Ménez-Hom et par conséquent avec les retombées attendues. Et la marque « Parc Naturel » qui donne à son titulaire une distinction touristique particulière en accord avec les valeurs prônées par le Parc. Délégué de secteur élu : Guy LE FLOC'H.

Les travaux de Voirie et de marquage

Les travaux de voirie dont le programme a été détaillé dans le premier Bulletin d'Informations viennent de

débuter. D'abord le marquage au sol pour les passages-piétons du centre bourg, de l'arrêt minute de l'épicerie, l'espace handicapé devant la mairie puis pour la voirie le premier chantier a démarré route de Ty Huré puis en se prolongeant vers Gouspagne-Ty Bianet, Concily-Rosconnec et Ty Devet. Sur ces secteurs, ils sont terminés. **Respectez les limitations de vitesse sur les portions refaites en enrobé** et plus particulièrement dans le bourg. Yeun Concily et le Cosquer sont prévus courant octobre-novembre ainsi que différents rebouchages partiels sur certaines chaussées. Des marquages au sol complémentaires seront réalisés avant la fin de l'année.



Danses « Street Dance » « Modern'Jam »

De 19 h à 20 h, CM1 et 6ème entreprendront Street & Modern qui seront redispensés pour les 13 ans et plus de 20 h à 21 h 15. Les mesures sanitaires liées au Covid19 seront mises en place.

En **septembre, dès le jeudi 17**, les cours d'essais seront gratuits, mais il est recommandé de les réserver afin de limiter une éventuelle affluence. Les tarifs sont les suivants : cours de 1 heure hebdomadaire = 155€/ l'année - Cours de 1h15 hebdomadaire = 165€ / l'année. Adhésion = 25€ (valable pour toute la famille). Contact : tél : **06.51.29.25.87**. margaux-nicolas@live.fr

(Texte : « Danse 2000 »)



Tous en Forme

C'est une nouveauté à Dinéault. En effet, l'Association « **Tous en forme** » de Pont de Buis offre ses services. Sous la présidence de Catherine Ciron elle propose un cours complet orienté sur le travail cardio-vasculaire, le renforcement musculaire de l'ensemble du corps et la souplesse avec un travail plus intensif. L'animatrice **Nina MAGUET** sera présente à Dinéault **tous les jeudis à partir du 10 septembre à la salle de La Tour d'Auvergne** pour deux séances de remise en forme : la première de **19h30 à 20h30** pour du « **FIT&MOUV** » (renforcement musculaire et cardio) et de **20h30 à 21h30** pour du « **POUND** » (Chorégraphies rocks et rythmées avec des baguettes de batterie). Les inscriptions peuvent se faire par mail asso.tousenforme29@gmail.com ou au **06.20.96.74.53**

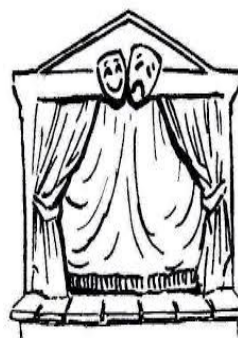
(Texte : « Tous en Forme »)



Le Théâtre de Sabine VOETGLIN

La compagnie **DYNAMO** et sa troupe de comédiens amateurs sont heureuses de vous annoncer la reprise de ses ateliers "théâtre" tous **les mardis de 20h15 à 21h45 à la salle de la Tour d'Auvergne** à Dinéault, animés par **Sabine VOETGLIN** (Comédienne, art thérapeute). Nos ateliers proposent des exercices de technique d'acteur, des improvisations et mises en situation pour développer confiance en soi, imagination, travail de la voix, gestion de ses émotions et aisance corporelle. La notion de plaisir, la bienveillance, la cohésion groupale sont nos priorités. Les ateliers sont accessibles de **17ans à 97 ans!!!** Osez franchir la porte!!! 3 ateliers d'essai avant inscription. Reprise le mardi 22 septembre. Pour les modalités, renseignements merci de nous contacter: association.dynamo@yahoo.fr 06 58 32 26 13.

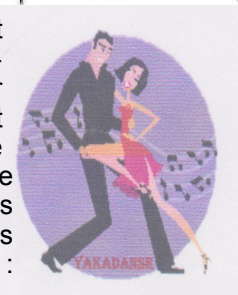
(Texte : Sabine VOETGLIN)



YAKADANSE

Yakadanse, association pour l'apprentissage des danses de salon et danses « Latino » entame sa 7ème saison. Dans cette magnifique salle dédiée aux spectacles et aux festivités, avec ses 300 m² d'un super plancher, équipée d'une sonorisation intégrée, d'une climatisation, et d'un grand parking, quoi rêver de mieux pour s'adonner aux plaisirs de la danse. Valse, Paso, Tango, Rock, Cha-cha ou autres Bachata, Rumba, Quick Step sont là pour le plus grand plaisir de tous. Nos cours se déroulent les lundis pour les débutants et les mercredis pour les initiés à la salle de La Tour d'Auvergne de 20 h à 22 h. Le vendredi permet de se retrouver, tous cours confondus à la salle Communale (Rue du Yed). Les 2 premiers cours de rentrée sont gratuits. Contacts : 06.81.80.17.89 (Annie), 06.65.04.32.35 (Noël), 06.73.61.70.56 (Thomas) ou yakadanse@outlook.com

(Texte : Thomas AMADU)



L'affaire de la pollution de l'Aulne a marqué quelque peu les esprits. Pour les élus responsables, elle a dévoilé les difficultés à avertir l'ensemble des habitants de manière urgente. La seule solution trouvée a été celle de se rendre personnellement chez les personnes à informer. Le secteur incriminé ne comportait (heureusement) que 150 habitants environ. Si les 700 ménages de la commune avaient été concernés, la difficulté eut été bien plus grande. Dans l'attente d'une solution plus adaptée, la Mairie souhaite connaître l'adresse mail de chacun. Il vous suffit de vous connecter à la Mairie, de mentionner vos noms, prénoms, adresse et bien sûr votre adresse mail. mairie.dineault@wanadoo.fr

Les travaux sur la Commune

Pendant plusieurs numéros, ils feront ici la une de la publication. S'il ne s'agit pas de rattraper le retard engendré par le Coronavirus, il n'empêche que les différentes entreprises chargées d'intervenir dans ces premières tranches de travaux ne lésinent guère et la situation des chantiers avance aujourd'hui de manière normale. Bien qu'il s'agisse de réhabilitation de vieux bâtiments, les surprises ne sont pas importantes et ne freinent pas l'évolution du travail des différents corps de métier. A titre d'exemple les ensembles bétons de la maison médicale ont été achevés juste avant les congés du mois d'août. A la reprise de septembre il n'y a donc pas d'attente...

(Photos et Texte : Guy LE FLOCH)

La Maison Médicale

Ce chantier important comprend naturellement plusieurs étapes. Les percées des dalles intérieures a permis le passage des gaines d'alimentations en tous genres et notamment la jonction du bâtiment avec le local où se trouvera l'ensemble des mécanismes de la station de chauffage aux pellets. L'image de droite montre l'espace entre les deux bâtisses, considérablement occupée par la construction de la cage de l'ascenseur et la préparation des rampes d'accès au rez de chaussée de la construction. De part et d'autre, les zones de déplacements permettront l'accès des personnes à mobilité réduite à l'ascenseur lui même et à l'entrée des bureaux.

L'installation de la grue, à la fin du mois de juillet, n'est pas passée inaperçue. Elle servira à la pose du bloc escalier qui jouxtera la cage de l'ascenseur. D'autres tâches moins compliquées lui seront également confiées...



La salle d'Activités, Le Logement



Ces deux chantiers plus anonymes (moins visibles dans le paysage) se passent dans l'ancienne école et notamment dans l'ancienne salle de motricité donnant sur la cour de récréation. L'autre chantier se situe sur les trois niveaux de l'appartement inoccupé depuis fort longtemps au pignon ouest du bâtiment qui abrite le restaurant scolaire actuel.

Pour ce qui concerne la future salle d'activités, la toiture est achevée et les fenêtres de toit sont posées côté rue assurant ainsi des puits de lumière supplémentaires.

La vétusté de l'ancien logement nécessite le piquage de tous les murs extérieurs mais aussi et surtout, le dégagement et l'examen de la charpente. Si la présence de vrille a été décelée, l'ensemble ne comporte plus le risque de la mûre, ce champignon lignivore. Cependant, traiter la charpente et renforcer

des pannes principales sévèrement attaquées par l'humidité pour certaines d'entre elles sont nécessaires...

L'Église

La découverte de problèmes liés à la toiture nécessite le principe de précaution à savoir la vérification de la structure de la charpente. Un bureau d'étude a été sollicité pour effectuer ce travail : SARL CANDIO – LESAGE de Brest.

La première inspection s'est faite à la mi-août par drone, cette technologie permettant de survoler l'ensemble de l'église et de détecter les anomalies visibles de la toiture.

La prochaine étape consistera à vérifier l'intérieur de la charpente et la santé des pièces de bois qui la composent. L'avis d'un architecte des Bâtiments de France a également été sollicité.

« Ages et Vie »

Bien entendu, ici aussi les congés d'été ont interrompu les travaux. Pour autant, l'empreinte du bâtiment prend toute son ampleur. Les murs de parpaings du vide sanitaire se sont élevés de façon spectaculaire et ont été recouverts de la dalle de plancher. C'est ici que commence véritablement l'élévation de cette maison « Ages et Vie » sur le

lotissement Marcel CHARLES. Le chantier a repris depuis quelques jours et les briques rouges, spécialement conçues sont utilisées pour l'ossature générale des 3 parties constitutives de l'établissement et des différentes pièces (bureaux, logements etc...). L'image de droite donne une vue et une idée de l'emprise des deux premières parties du bâtiment. La troisième verra sa réalisation au courant du mois de septembre.





La Présidente et les 9 vice-présidents de la Communauté de Communes de Pleyben/Châteaulin/Porzay

C'est dans la salle de Coatigrac'h avec la configuration sanitaire habituelle, que se sont déroulées les élections de la nouvelle présidence de la Communauté de Communes.

La tradition veut que le doyen de l'Assemblée préside l'ouverture de la session. C'est Guy LE FLOC'H, adjoint au Maire de Dinéault qui s'est chargé de ce protocole. À l'issue du vote à bulletin secret, Gaëlle NICOLAS a obtenu 32 voix, Christophe CERCLERON (tête de liste de l'opposition minoritaire à Pleyben) 7 voix, Jacques GOUEROU maire de Cast, (qui ne se présentait pas à ce poste) 3 voix et 2 bulletins blancs. Élu(e) présidente de la Communauté de Communes pour la seconde fois, **Gaëlle NICOLAS** reprenait le déroulé de la séance. Après s'être exprimée en quelques mots sur les 6 années passées où son principal souhait avait été « *d'être à l'écoute et de maintenir une cohérence territoriale avec des élus qui ne se connaissaient pas forcément* », elle se dit « *prête à poursuivre ce qui a été engagé sans exclusive, ni sectarisme* » mais aussi « *d'étoffer et de décider ensemble des nouveaux projets pour les 6 ans à venir* ». Parmi les enjeux importants : l'attractivité du territoire et le Plan climat (nouvelles énergies vertes...), la communication interne et externe de la Comcom et la réorganisation du travail « *avec moins de commissions mais des commissions plus importantes pour un travail plus efficace et ainsi intéresser davantage tous les conseillers communautaires aux sujets abordés* ». Ce remaniement a comme conséquence de ramener les commissions au nombre de 4, à l'intérieur desquelles siégeront 9 vice-présidents accompagnés des conseillers communautaires désignés.

Les 4 commissions sont les suivantes : **1 – Compétence Support** : (administration générale, budget, ressources humaines...), **2 – Développement et attractivité du territoire communautaire** : (Scot, Plui, Plh..., Développement économique, Agriculture..., Tourisme, Mobilités. **3 – Environnement et développement durable** : qualité et gestion de l'eau, collecte et valorisation des déchets, Travaux / Énergies / Numérique. **4 – Services publics / Action sociale / Santé et solidarités** : centre intercommunal d'action sociale, Maison de santé..., Enfance et Jeunesse, Accès aux droits / Information, Centre aquatique.

Ainsi la composition de l'exécutif de la CCPCP est la suivante :

Présidente : Mme Gaëlle NICOLAS.

– **1ère** vice-présidente : développement économique, agriculture, emploi ; économie sociale et solidaire : Amélie **CARO**.
 – **2ème** vice-président : qualité et gestion de l'eau : Jacques GOUEROU. – **3ème** vice-présidente : stratégie financière, gestion des infrastructures communautaires : Pauline **CARO**. – **4ème** vice-président : tourisme : Paul **DIVANAC'H**.
 – **5ème** vice-présidente : enfance et jeunesse : Dominique **BILIRIT**. – **6ème** vice-président : aménagement du territoire : Joël **BLAIZE**. – **7ème** vice-président : travaux, énergies, numérique : Gilles **SALAUN**. – **8ème** vice-président : ressources humaines et mutualisation : Jean Luc **VIGOUROUX**. – **9ème** vice-président : gestion des déchets : Didier **PLANTE**. **Conseillère déléguée aux affaires sociales** : Cécile **NAY**.

(Texte Guy LE FLOC'H – Photo Le Télégramme)



Commission 1 (CCPCP)

Réunion du 25 août 2020

Deux principaux sujets ont été évoqués lors de cette réunion. 1 - le fonctionnement de la nouvelle piscine (Centre Nautique) : réorganisation du temps et des cycles de travail (1 607 heures) avec les régimes d'indemnités horaires, équilibre financier de fonctionnement établi à : – 350 000 € et la grille tarifaire des entrées. Mise en fonctionnement : 1er octobre 2020. Cette date est à confirmer. 2 – Le réajustement de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) sur les niveaux de cotisations des autres communautés de communes du département. Sur les 1098 entreprises du territoire intercommunal, 887 sont assujettis à cette taxe. (Résumé Guy LE FLOC'H)

Commission 2 (CCPCP)

Réunion du 14 septembre 2020

Cette session comportait 3 volets, le développement économique par Amélie CARO aux travers des subventions aux associations le Pass-Commerce du projet d'une nouvelle pépinière d'entreprises à Châteaulin. Le développement du tourisme abordé par Paul **DIVANAC'H** mettait en exergue la taxe de séjour 2021, les stratégies de l'EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial) mettant en valeur des sites d'intérêt communautaire ainsi qu'un état budgétaire. L'aménagement du territoire présenté par Joël **BLAIZE** avec l'opération programmée d'amélioration de l'habitat, le Plan Climat Air Énergie (PCARET), la réflexion sur la prise de compétence « mobilité ». (Résumé Guy LE FLOC'H)

L'expression de l'opposition



(Article transmis par Morgane
MENEK le 15 septembre)

Vote du budget primitif

Lors de la dernière réunion du conseil municipal, étaient examinés les budgets primitifs 2020. Les projets de budget n'avaient pas été préalablement examinés en commission des finances, à notre grand étonnement. Et c'est fort dommage car cela aurait permis de lever certaines interrogations qui ont été soulevées lors des débats en séance.

Interrogation portant sur la réalité des restes à réaliser au 31 décembre 2019 (reportés sans vote du conseil au budget primitif 2020) pour un montant de 900 000 € : les restes à réaliser sont des dépenses juridiquement engagées (signature d'un marché public par exemple) mais qui n'ont pas été mandatées au cours de l'exercice (c'est le cas lorsque les travaux ne sont pas terminés au 31 décembre). M. le maire, au cours de la séance, n'a pas été en mesure de confirmer que les 900 000 € portés en restes à réaliser au budget primitif 2020 de la commune avaient bien été engagés avant le 31 décembre 2019. Dès lors, ces dépenses auraient dû faire l'objet d'un examen et d'un vote par le conseil municipal qui a été ainsi privé de ses prérogatives.

Interrogation sur le montant des dotations de l'État : nous avons également constaté que le montant des dotations de l'État, pourtant connu au moment de l'élaboration du budget, avait été minoré. Ces dotations, qui s'élèvent à 636 644 € pour l'année 2020 n'ont été portées au budget primitif que pour 522 085 €, soit 114 559 € de recettes omises dans le budget primitif de la commune.

Alors que depuis six ans la municipalité affirme que les dotations de l'État diminuent ou risquent de diminuer, nous ne pouvons que constater qu'elles augmentent chaque année depuis 2015 (chiffres publiés sur le site de la direction générale des collectivités locales) :

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Montant (en milliers d'euros)	510	524	551	598	614	636

Nous avons par conséquent voté contre ce budget 2020 déséquilibré et insincère qui porte préjudice aux intérêts des habitants de la commune.

Pollution de l'Aulne par l'usine de méthanisation

La pollution de l'Aulne par l'usine de méthanisation a montré les limites de la gestion de l'eau par la communauté de communes et par son délégataire. L'eau distribuée aux habitants de DINEAULT provient soit des captages de Dinéault soit du syndicat mixte de l'Aulne à CHATEAULIN et, pour certains, des deux. Pour ces derniers la commune n'a plus connaissance de la provenance de l'eau distribuée et n'a donc plus aucun moyen d'action.

Plusieurs habitants se sont également plaints depuis le passage en délégation de service de la qualité de l'eau (goût, odeur) et de la difficulté à joindre les prestataires, alors que le coût du service est plus élevé.

Nous espérons que la municipalité défendra à l'échelon communautaire un retour en régie de la gestion de l'eau et de l'assainissement en fin de contrat avec les délégataires (2024) comme le souhaite une majorité d'entre nous.



OCTOBRE ROSE



«LES BRETONNES SONT TÊTUES»

VOICI UNE BELLE OCCASION DE LE PROUVER

DÉPISTAGE DU CANCER DU SEIN
parlez-en à votre médecin, votre pharmacien
ou sage-femme

Se faire dépister, c'est la possibilité d'être soignée vite et efficacement si une anomalie est détectée. 54,5% des Finistériennes, concernées par le dispositif national du Dépistage Organisé du cancer du sein, répondent aux invitations, à réaliser une mammographie, qui leur sont personnellement envoyées par le Centre Régional de Coordination de Dépistage des Cancers (CRCDC) Bretagne, antenne du Finistère (agréé par le Ministère de la Santé), Pourquoi pas vous ? Si vous avez entre 50 et 74 ans, vous pouvez bénéficier de ce moyen efficace et pris en charge à 100%, de prévention de votre santé ! Pourquoi ? : Le cancer se développe en silence. Le dépistage rend possible un diagnostic précoce, avant l'apparition de tout symptôme. PLUS UN CANCER DU SEIN EST DÉTECTÉ TOT, PLUS LES CHANCES DE GUÉRISON SONT IMPORTANTES.

Comment ? : TOUS LES DEUX ANS, UNE MAMMOGRAPHIE (radiographie des deux seins) est réalisée, sur du matériel de dernière génération contrôlé tous les 6 mois, avec l'avantage d'une DOUBLE LECTURE des clichés.

Pour qui ? : TOUTES LES FEMMES de 50 à 74 ANS. Pour plus de renseignements CRCDC Bretagne, Antenne du Finistère adec29@gmail.com Tél: 02 98 33 85 10

Conseil architectural

Vous avez un projet de division parcellaire, de rénovation, d'extension ou de construction de votre habitation

Venez rencontrer gratuitement un architecte conseil.

Permanences les 1^{er} et 3^{ème} vendredis du mois de 14h à 17h à l'espace France Services 33 quai Alba à Châteaulin.

Sur rendez-vous uniquement au
02 98 16 13 68
ou urbanisme@ccpcp.bzh

Durée du rendez-vous : 45 minutes

Munissez-vous de l'ensemble des documents en votre possession (plan du cadastre, photo du terrain, croquis des travaux envisagés...)

PLEYBEN CHÂTEAULIN PORZAY
Communauté de communes